

Demande de mise en gage

Données personnelles

Personne assurée

Nom, prénom

Date de naissance

Rue, code postal, lieu

Tél. privé

No d'assurance sociale

Adresse e-Mail

Situation familiale

marié/e/ en partenariat enregistré depuis _____

Conjoint / partenaire enregistré

Nom, prénom

Date de naissance

Forme de propriété et but d'utilisation

Forme de propriété:

 Unique propriétaire Copropriétaire Propriétaire en commun avec le conjoint ou le partenaire enregistré Titulaire de parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation ou formes de participation similaires

But de la mise en gage des fonds:

 Acquisition d'un logement en propriété Construction d'un logement en propriété Transformation/rénovation d'un logement en propriété Amortissement de prêts hypothécaires Acquisition de parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation ou équivalent**Galenica Caisse de pension**

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Tél. +41 58 852 87 00 · Fax +41 58 852 87 01

info@galenica-pk.ch · www.galenica-pk.ch

Lieu de domicile

L'objet est mon:

Lieu de domicile civil

Lieu de domicile économique. Il **ne peut en aucun cas** s'agir d'une maison de vacances/résidence secondaire

Logement en propriété sis à (rue, code postal, lieu, pays):

Canton, commune

Feuillet no

Objet sur lequel porte la propriété

L'objet en propriété est:

Une maison familiale

Une maison plurifamiliale

Une propriété par étage

Hypothèques

Le logement en propriété est grevé des hypothèques suivantes:

Bailleur de fonds

CHF

Adresse

Pays

Mise en gage

Nom du créancier gagiste

Adresse

Pays

Date du contrat de mise en gage

Prestations mises en gage

Notices explicatives importantes

Prestations de prévoyance et assurance complémentaire

Une mise en gage des fonds n'occasionne dans un premier temps aucune réduction de la prestation de sortie et/ou des prestations de prévoyance. En effet, une réduction des prestations n'a lieu qu'en cas de réalisation du gage. La réduction des prestations en cas de décès et d'invalidité pourra toutefois à ce moment-là être compensée par conclusion d'une assurance complémentaire auprès d'une société d'assurance de ton choix.

Dispositions fiscales

En cas de réalisation du gage, Galenica Caisse de pension est tenue de l'annoncer dans un délai de 30 jours à l'Administration fédérale des contributions. La personne assurée doit s'acquitter par ses propres moyens de l'impôt supplémentaire suite à la réalisation du gage. Pour la personne assurée domiciliée à l'étranger, un impôt sera directement perçu à la source et versé à l'Administration fédérale des contributions. Selon les circonstances, une restitution de l'impôt perçu à la source est possible. De plus amples informations en relation avec l'impôt à la source sont disponibles sur la page web www.fin.be.ch.

Formalités

La signature du partenaire est obligatoire pour les personnes assurées mariées ou vivant en partenariat enregistré.

Documents à fournir

Extrait actuel du registre foncier ou copie du contrat d'achat valide, copie du contrat hypothécaire

Signatures

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Lieu, date

Signature du partenaire ou du partenaire enregistré
